

Rapport N° 99/2018

Propreté urbaine : objectifs et mesures

Demande de crédit de CHF 1'096'500.- HT pour :

- l'acquisition de 150 corbeilles à déchets et de machines pour la mécanisation des travaux de nettoyage ;
- la mise en souterrain de deux bennes urbaines ;
- l'étude de la rénovation et ajout des toilettes publiques ;
- la sensibilisation.

Réponse au postulat de Mme Valérie Mausner-Léger et consorts, intitulé « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots il y en a trop, les mégots, le fléau » du 15 février 2017

Nyon, le 6 juin 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux : Marysia Carezza-Lysinski, Pierre-Alain Couvreur, Josette Gaille, Valérie Mausner Léger, Laurent Miéville, Ione Ramel, Corinne Vioget Karadag et Jacky Colomb, s'est réunie le jeudi 26 avril 2018 à la ferme du Manoir salle de conférence N°2, tous étaient présents.

La Municipalité était représentée par la Municipale du service Travaux, Environnement et Mobilité (ci-après TEM), Madame Roxane Faraut-Linares, le Chef de service Monsieur François Menthonnex et l'Adjointe au chef de service et responsable de tout le secteur environnement Madame Güner Sengul Juranville. La Commission remercie ces personnes pour leurs présentations et les réponses aux questions des Commissaires.

Introduction

Madame la Municipale nous rappelle brièvement le contexte dans lequel s'inscrit ce préavis : le développement démographique exceptionnel de la ville de Nyon, les changements de mode de vie et de consommation, un espace public qui est bien plus utilisé ces dernières années et soumis à beaucoup de pression, beaucoup plus de travail pour les collaborateurs de TEM. Le Service désire aussi par certaines des mesures proposées, réduire la pénibilité du travail en mécanisant le plus possible les opérations de nettoyage de l'espace public.

La réflexion a été lancée il y a un peu plus de trois ans avec le constat de l'augmentation constante de la charge de travail sans que les effectifs aient été adaptés. Trois services sont impliqués dans le nettoyage de l'espace public, il s'agit de TEM bien sûr mais aussi des services Espace Verts et Forêts (EVF) pour les parcs et promenades ainsi que Sport, Manifestations et Maintenance (SMM) pour les installations sportives et les préaux d'école. Une concertation a eu lieu entre ces différents intervenants pour dégager une méthodologie et un ensemble de solutions communes.

Un premier constat est que la ville est propre, que les services fonctionnent bien mais qu'il y a quand même un certain nombre de nouveaux défis à relever par ces trois services. Toutes ces

démarches et études ont été réalisées à l'interne, il n'y a pas eu de mandat externe, à part pour les WC publics.

La réflexion porte sur trois axes, logistique et équipements pour les employés, éléments relevant des bases légales et finalement information et sensibilisation de la population.

Les constatations faites sont :

- La quantité de déchets augmente avec la plus grande fréquentation de l'espace public et les nombreuses réunions festives.
- Il y a encore deux secteurs de la ville où le travail s'effectue de manière manuelle à l'aide de balais et bérots, travail pénible que les mesures de mécanisation prévues se proposent de soulager et accélérer.
- Les poubelles sont trop petites, en tous cas celles du Centre-Ville. Dès que le temps est beau, du fait de la nourriture take away, elles débordent, les déchets sont visibles et ne donnent pas une image engageante de nos rues.
- Il n'y a aucun cendrier dans la ville hormis les poubelles récemment installées à la gare depuis février 2018 en test, et qui donnent satisfaction.
- Certaines poubelles sont équipées de sacs plastiques d'autres pas, il y a un défaut d'homogénéité.
- Les bennes de voirie, destinées aux balayures, sont pour la plupart hors sol et ont un impact visuel négatif.
- Au niveau des toilettes publiques, certaines sont vétustes, d'autres manquent, spécialement au nord de la ville, la Municipalité souhaite en ce domaine répondre aux différents postulats déposés précédemment par les conseillers Bernard Willi, Olivier Monge, Philippe Beuret, Annick Schaller.
- La communication est primordiale et il est important de répéter régulièrement les messages de sensibilisation et de comportement dans l'espace public.

Mesures envisagées

Première mesure :

Remplacement des corbeilles actuelles par des poubelles de plus grande taille, ne nécessitant pas de sacs plastiques, avec une entrée ne permettant pas d'y introduire de sacs volumineux (poubelles ménagères sauvages) et munies de cendriers (pour répondre au postulat de Madame Valérie Mausner léger).

Le prix indiqué dans le tableau n'est pas le résultat d'un appel d'offre. Il est basé sur une estimation visant à généraliser un concept du type de ce qui a été installé à la gare comme il en existe dans plusieurs communes vaudoises. Un appel d'offre en conformité avec la loi sur les marchés publics devra être encore lancé par la Municipalité.

Deuxième mesure :

Poursuivre la mécanisation du travail à tous les secteurs de la ville, réduire la pénibilité du travail, améliorer l'efficacité en termes de propreté et de rapidité, grâce notamment à l'achat de divers véhicules et matériel figurant dans la liste « incidences financières » du préavis.

Troisième mesure :

Diminuer l'encombrement de l'espace public en remplaçant certaines bennes de voirie par des conteneurs enterrés. Dans l'immédiat il y a deux endroits où l'on sait que l'on pourrait les enterrer, d'autres sont plutôt liées à des plans de quartier ou aménagements à venir, ils ne vont pas être réalisés maintenant mais lorsque les travaux seront entrepris dans ces lieux respectifs.

Quatrième mesure :

Rénover et augmenter le réseau des toilettes publiques.

A ce sujet, en début de séance Monsieur Menthonnex a rectifié une erreur : le montant de CHF 180'000.- représente en réalité la totalité du projet de réhabilitation des toilettes publiques. Pour cette partie du projet traitée dans ce préavis le montant de CHF 90'000.- est à prendre en considération et couvre l'étude.

Cinquième mesure :

Au niveau de la réglementation une réflexion a été menée concernant les amendes d'ordre à propos des graffitis et du littering mais ceci relève plutôt du règlement de police qui devrait être

révisé prochainement. C'est à ce moment-là qu'il faudra traiter ce point du respect de la propreté dans l'espace public. Il ne fait aucun doute que ces mesures répressives ne seront pas faciles à installer : mettre en place la formation du personnel de voirie, trouver les employés d'accord d'endosser ce rôle alors que l'on sait que même la police a de la peine à se faire respecter en ce domaine, relève d'un défi de haute lutte.

Le contrôle de l'espace public et la répression des petites incivilités liées à la propreté urbaine est une des motivations de demande d'EPT supplémentaire formulée dans le préavis 98 « Demande d'EPT supplémentaires ». Ce besoin fait partie intégrante du présent préavis cependant la Municipalité a décidé, pour des raisons qui lui appartiennent, de présenter les demandes d'EPT et le préavis technique séparément. Cette demande ayant été refusée par le Conseil du 28 mai 2018, il appartient désormais à la Municipalité de revoir sa stratégie et de trouver d'autres solutions.

Sixième mesure :

La sensibilisation au respect des usages est une tâche dont les impacts sont difficilement mesurables. Elle doit être constamment renouvelée et diversifiée, adaptée aux moyens de notre époque et aux différents publics cible à atteindre.

D'une manière générale

La pression sur l'espace public augmente considérablement avec l'augmentation de la population, les modes de consommation évoluent, de nombreuses personnes prennent leur repas sur la voie publique, cela génère davantage de déchets. De plus, les fins de semaine s'avèrent beaucoup plus productrices en déchets et en nuisances diverses ce qui nécessite l'engagement de collaborateurs le dimanche matin dès 6h afin de rendre propres, après des nuits agitées, les lieux de promenade prisés de la population. Le Service doit augmenter ses prestations pour que les habitants qui viennent le dimanche sur les quais de Rive par exemple, ne découvrent pas dès le matin des poubelles qui débordent et un sol jonché de détritus.

Les surfaces à entretenir augmentent, de nouveaux quartiers sortent de terre, des servitudes de passage sont converties en passage publics (Petite Prairie, Jardins du Couchant, chemin du Couchant, etc.) qu'il faut désormais entretenir. Il y a de plus en plus de lieux à entretenir, pendant longtemps les habitants se concentraient pour leurs loisirs sur quelques lieux précis comme la terrasse du Château, les jardins au bord du lac, la plage et aujourd'hui on voit que les cours d'école sont régulièrement investies le weekend par de plus en plus de jeunes qui trouvent là un terrain tranquille pour se réunir. Cependant ces lieux doivent être remis en ordre pour le début des classes le lundi matin et cela représente encore de nouvelles surfaces à nettoyer.

Le Service a vécu longtemps avec un effectif qui n'a pas ou très peu évolué et ceci grâce à la mécanisation des opérations d'entretien mais aujourd'hui il faut clairement augmenter les moyens mis en œuvre, tant en machines qu'en personnel. La mécanisation va se poursuivre contenant par là-même les besoins en EPT supplémentaires au strict minimum.

La sensibilisation de la population à l'évolution des usages en matière de respect de la propreté urbaine est une nécessité sans laquelle nous ne parviendrons pas à conserver une ville agréable et préserver le bien vivre ensemble si souvent évoqué aujourd'hui.

Le jeu des questions et remarques (les réponses municipales figurent en italique)

Quid de l'éducation dans les écoles ?

Des dispositifs ont été mis en place dans les écoles pour sensibiliser les élèves au ramassage et au tri des déchets, les enfants sont très réceptifs à cette problématique. On peut dire qu'à ce stade de leur parcours de vie ils sont de bons élèves mais on sait bien qu'à l'adolescence il y a un basculement des comportements et qu'il devient alors compliqué de poursuivre dans la même ligne. Le Service est particulièrement démuni devant cette problématique, des pistes sont en recherche pour délivrer des messages susceptibles de « convertir » les ados à une bonne pratique. On peut cependant constater que ce n'est pas la majorité des jeunes qui posent problème et, que l'adolescence passée, les habitudes prises dans l'enfance referont surface et détermineront le comportement des jeunes adultes.

Encadrement par les pairs

Une question a donné lieu à une réponse ayant trait à la responsabilisation et à l'encadrement par des jeunes pour les jeunes.

La Municipalité a mis en place au niveau du gymnase et en collaboration avec le SELOC, TEM, PNR, A&B, un encadrement informel par des jeunes pour responsabiliser toutes sortes de comportements déviants lors de fiestas organisées en fin d'année de gymnase ou autres célébrations. A côté d'autres pratiques perturbantes le thème des déchets y est souvent abordé.

WC publics

Les toilettes publiques seront-elles gratuites et pourquoi sont-elles fermées la nuit ?

Il s'agit de problèmes de vandalisme, de respect de la propreté notamment à la plage ainsi que de drogue. En haute saison à la plage la fréquentation nous démontre que ce n'est pas suffisant et qu'il y a un besoin de WC supplémentaires.

A la gare il y a un manque de toilettes publiques, sur le territoire des CFF les toilettes sont payantes et souvent fermées, leur nombre est insuffisant au regard du nombre de personnes qui fréquentent les lieux.

Les Poubelles

Questions et remarques à propos du prix et du modèle des poubelles.

Ce sont les mêmes que dans d'autre ville, le model dit Requin de 150 litres de contenance avec un cendrier et une ouverture limitée pour ne pouvoir y introduire que de petits déchets. Un Conseiller est intéressé par le prix qui lui semble élevé. Elles coûtent CHF 2190.- au prix catalogue alors que le montant prévu au budget du préavis revient à CHF 2600.-. Il s'étonne de cette différence, il a en outre trouvé des modèles meilleurs marchés et aimerait avoir des précisions sur le choix de la Municipalité pour ce modèle.

Le modèle ciblé par le Service est une poubelle exécutée en inox, c'est à dire très résistante aux intempéries, à l'usage intensif et au vandalisme. Il n'y a rien de pire que l'espace public si l'on veut arriver à conserver du mobilier urbain esthétique et fonctionnel. A ce prix il faut ajouter la confection d'un dispositif interne destiné à se passer des sacs en plastique, le travail de pose et l'achat du matériel nécessaire à cette installation. Ce montant est basé sur une estimation et peut varier au moment de la rentrée des soumissions.

En fin de compte la discussion au sujet des poubelles a été plutôt animée et nourrie, il en résulte aux yeux de certains que le descriptif du poste 1 du budget, « Achat d'environ 150 corbeilles » aurait dû s'intituler, pour être plus clair, « Achat et pose d'environ 150 corbeilles ». Le texte du rapport-préavis quant à lui stipule qu'il s'agit d'une demande de crédit de CHF 390'000.- pour le remplacement des corbeilles de la Ville ce qui présuppose que les anciennes doivent être démontées et les nouvelles adéquatement installées.

Le tri des déchets sur le domaine public est également évoqué.

Un essai de tri au moyen de poubelles différenciées et identifiées par pictogramme a été mené sur la place du Château et aux alentours de la Gare pendant deux ans. Cela a représenté une grande déception pour le Service et n'a jamais fonctionné à satisfaction, les déchets n'étaient pas triés et finissaient à l'incinération faute de pouvoir être correctement différenciés. Il faut préciser que ce ne sont pas moins de 12 tonnes de déchets qui sont ramassés ainsi sur la voie publique chaque année.

Extension des tâches de nettoyage

La Présidente de la GOGES rappelle, à ce stade des questions, que le rapport de ladite commission soulignait en 2016, la nécessité de renforcer le nettoyage de certaines zones de la Ville et notamment Rive le dimanche matin et que ceci impliquerait une augmentation des moyens mis en œuvre en termes de matériel et de personnel.

La mécanisation des tâches

La problématique de l'usage toujours plus répandu des souffleuses, ne soulève pas que des interrogations mais surtout de la poussière et des particules fines responsables probables de maladies pulmonaires et d'allergies. Si l'aspect pratique de leur usage est évident on peut se demander s'il n'existe pas d'autres moyens à mettre en œuvre pour certaines opérations.

D'autre part l'usage des balayeuses est bien compris en ce qui concerne l'enlèvement des déchets grossiers sur la voie publique, cependant les poussières ne sont pas complètement enlevées et les odeurs des différents « liquides » répandus sur la chaussée et les trottoirs subsistent après le passage de la machine. Il semblerait judicieux de laver d'avantage les sols de la ville pour un meilleurs entretien.

Les rapport-préavis 98 et 99 répondent à ces deux questions, d'une part les balayeuses prévues sont également utilisables pour laver les rues et trottoirs, cette pratique va être intensifiée, non seulement pour être plus efficace mais également pour préserver les revêtements du colmatage par les poussières qui les rendent moins efficace notamment les phono-absorbants. Le lavage a également pour avantage de réduire considérablement la dispersion des particules fines dans l'atmosphère. Actuellement on lave l'espace public deux fois par année alors qu'il faudrait le faire quotidiennement à certains endroits mais le Service manque de ressources pour le faire.

On ne peut pas se passer totalement des souffleuses, un aspirateur est prévu pour intervenir spécifiquement en lieu et place de ces machines.

Il y a un besoin de renforcer les équipes qui prennent en charge le nettoyage du quartier de Rive le dimanche matin et qui devront prendre en compte les nouveaux lieux de rencontre à la mode, plage, Grande Jetée, cours d'école qui tous doivent être resitués à la population et aux élèves dans le meilleur état possible.

Rapport entre mécanisation et personnel

La population augmente, les tâches de nettoyage avec elle et on répond à cela par une augmentation de la mécanisation et des EPT, le rapport entre ces deux facteurs n'est pas évident à établir. Si l'on doit mécaniser davantage cela permettra-t-il de contenir l'augmentation de personnel ?

On observe que dans les secteurs Centre-Ville et Sud/Sud-est le nettoyage manuel couvre respectivement 34'000 et 45'000 m² alors que dans les secteurs mécanisés cette surface est de 80'000 à 100'000 m².

Le Service tente d'accélérer les processus en mécanisant les secteurs qui ne le sont pas encore, on observe que dans la vieille ville où les opérations se font manuellement, les employés ont de la peine à finir leur tournée. En mécanisant ces domaines on va d'une part réduire la pénibilité du travail des employés communaux et rentabiliser leurs postes, ceci dégage un gain en terme d'EPT. D'autre part, de nouvelles missions vont être mises en œuvre qui nécessiteront un besoin accru en personnel, il est donc difficile de chiffrer le rapport EPT/mécanisation évoqué plus haut.

Il y a longtemps que le Service cherche à ne pas engager de personnel en rationalisant au maximum les opérations de voirie, aujourd'hui il demande un EPT supplémentaire sachant que malgré la mécanisation envisagée de nouvelles surfaces vont être prises en charge par la Ville (Chemin du Couchant, quartier Marens-Couchant, augmentation des tâches le week-end, nouvelles machines qu'il faudra bien piloter, nouvelle mission de répression des incivilités, etc.).

Tags

Il y a depuis longtemps une équipe formée et un matériel adéquat pour nettoyer les tags contre les murs des bâtiments communaux. Malheureusement ce travail demeure quasiment invisible puisqu'il est tout simplement noyé dans la masse des autres bâtiments. Par ailleurs, il n'existe pas de base légale pour obliger les propriétaires privés à remettre leurs façades en état.

Amendes d'ordre

De bonnes dispositions de prévention vont de pair avec une possibilité de punir les comportements répréhensibles.

Sur ce point une partie des commissaires est d'avis qu'il sera difficile de mettre en place cette mesure en assermentant un employé de voirie. Il faut tout d'abord revoir le règlement de police et la Commission se réjouit de savoir que celui-ci est en chantier. Bien que de fait, il s'agisse d'une mission de compétence policière, il est vrai que l'on peut douter de la volonté des agents de s'occuper de cette problématique et qu'elle risque de passer inaperçue aux yeux de la maréchaussée. Personne n'a envie de se faire recevoir de manière désagréable par un passant pris en flagrant délit de « littering » ou autre salissure. Dès lors on est en droit de se demander quel employé de voirie téméraire voudra se porter volontaire pour cette mission. Une majorité de la Commission est d'avis qu'une police communale est quand même supposée assumer ce rôle, que cette mission lui incombe et que l'on pourrait, in fine, se poser la question de ce qui, en l'occurrence, la différencie de la gendarmerie.

Conclusion

La Commission à l'unanimité accueille favorablement ce rapport-préavis.

Après la mise en place du concept de valorisation des déchets en 2012, le service TEM entend résoudre un autre aspect de la propreté urbaine par la mise en place de nouveaux moyens en matériel et en personnel.

La ville s'est fortement développée ces dernières années, la population a cru, les espaces publics ont augmenté en nombre et en surface, de nouvelles tâches sont apparues au gré des changements de mode de vie des habitants et de nos visiteurs. Les habitudes nouvelles en matière de consommation ont mis une forte pression sur le domaine public obligeant le service des Travaux, Environnement et Mobilité à étendre ses prestations. Depuis plusieurs années, ce service n'a pas eu de renforcement du nombre de ses EPT, il a toujours essayé de contenir cette augmentation en mécanisant autant que possible les activités de nettoyage et d'entretien des lieux publics. Dans le domaine de la mécanisation on observe que deux secteurs de la ville sont encore traités manuellement et pourront bénéficier du progrès apporté par les machines, assurant un meilleur rendement et réduisant la pénibilité du travail des employés de voirie. De nouvelles toilettes seront installées et d'autres rénovées ce qui répond à de nombreuses interventions au Conseil communal.

Pour finir, la Commission juge ce crédit important, certains postes, comme celui des poubelles, semblent chers, cependant il n'y a pas de soumission rentrée et elle souhaite que les coûts soient contenus dans les limites ou si possible réduits par le biais de négociations adroites au moment de la réalisation.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 99/2018 concernant la réalisation des mesures d'amélioration de la propreté urbaine,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'096'500.- HT pour les mesures d'amélioration de la propreté urbaine mises en œuvre sur deux ans ; montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9146 - *Mobilier, machines et véhicules à amortir*, dépenses amortissables en 10 ans ;
2. d'accepter ce préavis comme valant réponse au postulat de Mme Mausner-Léger et consorts intitulé « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots, il y en a trop, les mégots, le fléau », daté du 15 février 2017.

La Commission :

Marysia Carezza-Lysinski
Pierre-Alain Couvreur
Josette Gaille
Valérie Mausner Léger
Laurent Miéville,
Ione Ramel
Corinne Vioget Karadag
Jacky Colomb, Président et rapporteur